

tée au fonds de réserve, et voilà comment la réserve est constituée. Mais à mesure que l'assuré vieillit, ses chances de mort augmentent, et vers la fin de sa vie, le montant qu'il paie en prime n'est pas proportionné à ces chances, ou il est inférieur à celles-ci. C'est pourquoi une moyenne est tirée de ces deux phases de la vie, et elle est estimée à un chiffre suffisamment élevée pour couvrir la compagnie.

L'honorable M. DAVID: J'ai payé des primes d'assurance pendant les trente-cinq dernières années. Jusqu'à il y a environ dix ans, j'ai payé un certain montant, et depuis, je n'ai payé que la moitié de ce que je payais auparavant. Ai-je payé le même taux depuis le commencement?

L'honorable M. CASGRAIN: L'honorable sénateur doit avoir une police avec participation; mais pour participer aux profits, l'honorable sénateur paie, chaque année, plus qu'il n'aurait payé sur une police à prime fixe sur la vie. S'il veut se donner la peine de faire, lui-même, le calcul, il constatera qu'il lui reviendrait aujourd'hui, plus d'argent s'il eut payé une police à prime fixe sur la vie que s'il avait placé dans une banque d'épargne, à 3½ pour 100 d'intérêt, la différence qui existe entre la prime fixe et celle avec participation qu'il a payée.

L'honorable M. OWENS: Permettez-moi de citer un exemple. Il y a plusieurs années, l'ex-secrétaire d'Etat et moi-même primes des polices d'une compagnie d'assurance canadienne. Je m'assurai d'après le système à prime fixe que mon honorable ami préconise aujourd'hui. Mon honorable ami (M. Scott) s'assura, au contraire, d'après le système à participation que mon honorable ami est maintenant en voie de déprécier. Quel a été le résultat? Je paie encore régulièrement mes primes fixes, tandis que l'ex-secrétaire d'Etat reçoit, depuis quelque temps, de la compagnie un dividende, comme sa part des profits. Ainsi, sa police ne s'est pas seulement maintenue par elle-même; mais elle a aussi permis à la compagnie de lui payer un dividende. Ces deux polices ont été obtenues de la compagnie dite "The Canada Life Insurance Company." Ai-je exposé exactement les faits?

Hon. M. CASGRAIN.

L'honorable M. SCOTT: Oui. Je reçois un dividende de 3 pour 100 sur ma police. De sorte que toute la philosophie de l'honorable sénateur (M. Casgrain) en matière d'assurance, est inapplicable au présent cas.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Je puis, je crois, vous citer un exemple tout aussi probant. Je paie, depuis 1840, mon assurance sur la vie d'après le système à prime fixe que l'honorable sénateur de DeLanaudière préconise, et j'ai déjà payé en primes beaucoup plus que mes héritiers recevront à ma mort.

L'honorable M. CASGRAIN: Certainement. Je connais, moi-même, un citoyen de la cité de Québec qui est assuré seulement pour six mille piastres. A 6 pour 100 d'intérêt composé, il aurait reçu, il y a quatre ans, plus de cent mille piastres. Il a payé, en totalité, cinquante-cinq ou cinquante-six primes. Si le très honorable sénateur d'Ottawa (M. Scott) veut bien avoir la bonté de me faire connaître le montant des primes qu'il a payé, je ferai un calcul et j'établirai que cet honorable sénateur a payé beaucoup plus que l'honorable sénateur d'Inkerman (M. Owens). L'honorable sénateur d'Ottawa a eu la bonne fortune de vivre longtemps. Nous nous en réjouissons tous; mais s'il veut simplement mentionner le montant des primes qu'il a payé, et calculer, lui-même, ce qu'elles représentent, aujourd'hui, il arrivera à la conclusion qu'il ne retire pas une aussi forte proportion d'intérêt sur ce qu'il a payé que celle qu'il croit recevoir. La première prime s'élève à une très forte somme. La seconde et la troisième sont pareillement plus de trois ou quatre fois le montant de ce qui devrait être payé.

L'honorable M. SCOTT: C'est le meilleur placement, quant à mon assurance, que j'aie fait dans toute ma vie.

L'honorable M. FORGET: Qu'il me soit permis de citer un autre exemple.

J'ai pris, moi-même, sur ma vie une police d'assurance avec participation. J'avais alors vingt-quatre ans, et le montant de ma police était de vingt-cinq mille piastres, avec un terme de quinze années. Je ne me rappelle pas combien j'ai payé